

Séance publique du 25 juin 2001

Délibération n° 2001-0124

commission principale :

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Déclassement en volumes d'une partie de l'ensemble immobilier complexe "Le Highway" situé quai Fulchiron, rue de la Quarantaine**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'accès de l'ensemble immobilier complexe "Le Highway", situé quai Fulchiron, rue de la Quarantaine à Lyon 5°, subit de nombreux actes de vandalisme.

Aussi, la société Scandimmo, propriétaire de l'ensemble immobilier, souhaite-t-elle acquérir une partie du mail piétonnier appartenant à la Communauté urbaine afin de modifier la conception du hall d'entrée de ce bâtiment.

Le parti d'aménagement de ce hall se traduit, notamment, par :

- un rétrécissement de l'entrée du passage pour piétons à 2,67 mètres conduisant aux fouilles archéologiques et assurant la traversée de l'ensemble bâti (fouilles, gymnase, bureaux),
- la suppression des emmarchements actuels d'entrée du passage pour piétons et leur reconstitution au droit de la nouvelle façade du bâtiment "Le Highway",
- le retraitement de la façade d'entrée du hall actuel.

Ce mail piétonnier faisant partie du domaine public communautaire, il est donc indispensable, préalablement à la cession, de déclasser en volumes la partie du mail piétonnier concernée par cet aménagement, qui représente une superficie d'environ 33 mètres carrés.

Par ailleurs, ce déclassement nécessite le déplacement de trois éclairages publics qui serait financé par la société Scandimmo (montant 20 000 F TTC).

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 20 octobre 1999, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 25 janvier 2001, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 12 au 26 février 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 20 octobre 1999 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 25 janvier 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 12 au 26 février 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement en volumes d'une partie de l'ensemble immobilier complexe "Le Highway" situé quai Fulchiron, rue de la Quarantaine à Lyon 5°.

3° - Approuve le compromis passé avec la société Scandimmo, concernant le déclassement en volumes d'une partie de l'ensemble immobilier complexe "Le Highway" situé quai Fulchiron, rue de la Quarantaine à Lyon 5°.

4° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir comportant transfert de propriété au profit de la société Scandimmo, d'un volume de l'ensemble immobilier complexe "Le Highway" situé quai Fulchiron, rue de la Quarantaine à Lyon 5°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,